

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Jean-Marie ROSAY.

Excusés : Stéphane BOUVERET avec pouvoir à Gabriel MOULIN,
Michel PEYPE avec pouvoir à Diény DURAND

Absents : Anthony GAUTHERON,

SECRETAIRE : Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 03 Février est adopté à l'unanimité

I° - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
--

Les documents afférents aux comptes 2011 ont été distribués avec la convocation le 25 mars 2012, un complément d'informations concernant le budget 2012 est remis en séance.

Sous la présidence de Julien DURAND, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal procède à l'examen du Compte Administratif 2011 dressé par le Maire. Le Maire ne prend pas part aux débats.

Le Conseil Municipal, au vu des documents et des explications qui lui sont présentés, **décide d'approuver à l'unanimité des 10 voix**, le Compte Administratif 2010 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	5 549,06 €
Recettes :	4 798,32 €

Soit un déficit d'Investissement de : - 750,74 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	73 093,27 €
Recettes :	73 315,13 €

Soit un excédent de Fonctionnement de: + 221, 86 €

Le Résultat Global 2011 est de: - 528,88 €

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs, on obtient les résultats définitifs suivant à la clôture de l'exercice 2011

	Résultats de clôture 2010	Part affectée à l'investissement en 2011	Résultats de l'exercice 2011	Résultat de clôture au 31.12.2011
Investissement	- 4798,32	0	- 750,74	- 5 549,06
Fonctionnement	+ 74 804,59	0	+ 221,86	+ 75 026,45
TOTAUX	+ 70 006,27	0	-528,88	+ 69 477,39

FONDS LIBRES AU 01.01.2012 = + 69 477,39 €

Les trois (3) exemplaires du Compte Administratif sont signés par les Conseillers.

II° - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Le Compte de Gestion de l'exercice 2011 faisant ressortir les mêmes résultats que le Compte Administratif 2011, **il est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 voix.**

Le Compte de Gestion étant transmis électroniquement, seule la page des signatures du Compte de Gestion est signée par les Conseillers.

AFFECTATION DES RESULTATS :

*Un crédit de 528,88 € est affecté au compte 1068 pour abonder le déficit d'investissement.
Un crédit de 69477,39 € est affecté au compte 002 pour abonder les recettes de fonctionnement.*

Le total de ces deux affectations, soit 70 006,27€ correspond à l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010.

III° - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire informe le Conseil des principes retenus pour établir les propositions du budget.

- Maintien de l'équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement; ce qui a été le cas ces 3 dernières années.
- Réduction des dépenses de fonctionnement non indispensables.
- En cas d'investissements réels, reconnus et votés, et si la marge de manœuvre sur les fonds propres est insuffisante, la Commune pourra contracter un emprunt pour réaliser les travaux.

Le Maire présente le Budget Primitif 2012. Après examen détaillé des prévisions budgétaires des sections d'Investissement et de Fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, les montants retenus sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 34 250 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 34 250 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 95 222€ = 79 473€ + 15 749€ (virent invest)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 147 947€ = 78 470€ + 69 477€ (report 2011)

Le Conseil Municipal, après concertation et débat sur les choix des investissements prioritaires, approuve à l'unanimité des 10 voix, le Budget primitif de l'exercice 2012 présenté.

Dans le cadre du vote de ce Budget, les opérations d'investissement suivantes ont été retenues :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

2 travaux de voirie pour lesquels des subventions du Conseil Général sont demandées :

- Route de l'étang: 130m de réfection de la chaussée dans la montée des Rotures
- Route de St François: Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales et mise en sécurité des accotements

INVESTISSEMENT RECETTES :

Les investissements prévus ci-dessus seront financés par les éléments suivants :

- Fond de Compensation de la TVA = 5 000 €
- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2011 dont le montant final sera établi en fonction du montant des subventions obtenues.

LES SUBVENTIONS aux associations ont été décidées pour un total de 600 € dont :

- Amicale des donneurs de sang = 50 €
- Automne musical = 50 €
- ADMR = 50 €
- Association bienveillance à la Maison de Retraite de St Jean de Losne = 50 €
- Lutte contre le cancer = 150 €
- Téléthon = 100 €
- Libération de St Jean de Losne = 50 € (9 Septembre 2012)
- Dotations aux Jeunes Diplômés selon demande = 100 €

IV° - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Compte tenu des investissements prévus et à prévoir en 2012 et 2013, les taux des taxes sont légèrement réajustés, sachant que ces taux sont les plus bas du canton, le Maire propose de modifier les taux de ces 3 taxes.

Ces taxes produisent environ 15 000 euros de recettes sur l'ensemble des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des trois taxes ainsi :

- **Taxe d'Habitation : 5,20%**
- **Taxe sur Foncier Bâti : 7,00%**
- **Taxe sur Foncier Non Bâti : 21,00%**

Ces taux restent nettement inférieurs aux taux nationaux et départementaux tels que cités ci-dessous :

<u><i>Taux Moyen National</i></u>	<u><i>Taux Moyen Départemental</i></u>
- <i>Taxe d'Habitation : 23.76 %</i>	- <i>Taxe d'Habitation : 21.56 %</i>
- <i>Foncier Bâti : 19.89 %</i>	- <i>Foncier Bâti : 21,65 %</i>
- <i>Foncier Non Bâti : 48,56 %</i>	- <i>Foncier Non Bâti : 33,87 %</i>

V° - ENTRETIEN DU CIMETIERE

Une ligne d'investissement de 3 000€ a été prévue pour aménager un emplacement destiné aux urnes funéraires. Une étude avec devis est en cours pour définir ce qu'il conviendrait de proposer aux habitants.

Ces dépenses seront progressivement financées par la vente de concessions classiques, et la vente de ces nouveaux emplacements réduits en taille.

Le tarif des concessions est revalorisé comme suit :

Concession trentenaire (30 ans) : 150 euros

Concession cinquantenaire (50 ans) : 200 euros

Une redevance funéraire de 150 euros est également mise en place quand il s'agit de pratiquer une inhumation sur une concession perpétuelle existante; beaucoup de ces concessions sont encore en vigueur dans notre cimetière.

Un nouveau règlement est en cours de rédaction pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs des concessions et de revoir le règlement correspondant.

VI° - ECLAIRAGE PUBLIC

Contraintes actuelles:

- Le Grenelle de l'Environnement imposant de réduire la pollution lumineuse des villes et villages sous peine de pénalités.
- Les tarifs de l'énergie électrique augmentant, la maintenance des installations coûtant de plus en plus chère,
- Le changement des luminaires actuels devant progressivement être prévu d'ici 2015 pour être conformes aux normes et pour réduire la consommation.

Il est proposé de réduire dès à présent notre consommation d'éclairage public.
Nous avons 38 lampadaires répartis dans le village.

2 solutions sont possibles :

- Réduire le nombre de points lumineux et mieux les répartir en fonction des habitations actuelles,
- Réduire la durée de l'éclairage pendant la nuit, en éteignant ces lampadaires entre minuit et 5 heures du matin, par une horloge programmable qui permettrait de moduler l'éclairage en fonction de jours fériés ou de dates particulières. Sur la facture actuelle de 2011, l'économie serait de 700 euros.

Une étude est en cours avec EDF et le SICECO pour étudier une répartition plus adaptée et plus économique des points lumineux ainsi que l'estimation des coûts et des subventions possibles pour la mise en place d'une horloge programmable.

Le Conseil autorise le Maire de réaliser cette étude.

VII° - ORGANISATION DES ELECTIONS

Les élections Présidentielles et Législatives auront lieu respectivement les jours suivants :

- Présidentielles, le dimanche 22 Avril et le dimanche 6 Mai 2012
- Législatives, le dimanche 10 et le dimanche 17 Juin 2012

Les panneaux électoraux sont mis en place à partir du 1^{er} Avril.

Les tours de tenue du bureau de vote sont définis comme suit :

Pour les bureaux du Dimanche 22 Avril, du Dimanche 10 Juin et du Dimanche 17 Juin 2012

De 08 :00 à 10 :00 : Anthony GAUTHERON et Fernand LORNET

De 10 :00 à 12 :00 : Anthony GOULUT et Michel PEYPE

De 12 :00 à 14 :00 : Julien DURAND et Gabriel MOULIN

De 14 :00 à 16 :00 : Raymond CHENEVOY et Dieny DURAND

De 16 :00 à 18 :00 : Jean-Marie ROSAY et Marc CHENEVOY

Pour le bureau de vote du Dimanche 06 Mai 2012

De 08 :00 à 10 :00 : Anthony GAUTHERON et Fernand LORNET

De 10 :00 à 12 :00 : Raymond CHENEVOY et Diény DURAND

De 12 :00 à 14 :00 : Julien DURAND et Gabriel MOULIN

De 14 :00 à 16 :00 : Anthony GOULUT et Michel PEYPE

De 16 :00 à 18 :00 : Jean-Marie ROSAY et Marc CHENEVOY

VIII° - QUESTIONS DIVERSES

- Le chemin empierré qui longe l'autoroute APRR A36 entre les deux ponts revient à la commune suite à une décision administrative. **Le Conseil autorise le Maire à signer les documents correspondants.**
- La procédure d'échange du chemin du bois du Défends avec l'ONF est terminée. Il reste à concrétiser maintenant l'échange avec Monsieur Voiret.
- Horaires de l'employé communal
Notre employé communal, Gilles Forasacco, occupe un poste rémunéré à 5 heures par semaine, soit 235 heures réalisées à l'année. Ces heures sont réparties en fonction des travaux à effectuer, plus en été, peu en hiver. Son programme est géré par J.M. Rosay.
- Merci aux volontaires bénévoles...
 - Diény Durand pour avoir remis en état le réservoir de la tondeuse, (économie de 500 euros),
 - Hubert Chatillon pour s'occuper du petit jardin des écoliers,
 - L'horloge de l'église a été nettoyée et huilée pour mieux fonctionner.
- Remise en état du local de la bascule: Voir les Architectes des Bâtiments de France, Rue Vannerie à Dijon pour monter un projet et être autorisé à rénover.
- Le Comité des fêtes ayant cessé ses activités en début d'année, le solde des comptes s'élevant à 100 euros, a été promis pour la caisse des écoles.
- Suite au repas amical du samedi 31 Mars qui a réuni 35 personnes du village dans une bonne ambiance, un don de 25 euros a été remis à la Mairie pour le compte du CCAS.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée 20:30 heures